

Sociétés
d'Agriculture.
tunc.

Sociétés d'Agriculture dans les Généralités de *Lyon*, de *Limoges*, de *Ozleaux*, de *Auvergne*, de *Roïen* & de *Soiffons*. Les dispositions de ces Arrêts sont les mêmes que celles des Arrêts rendus auparavant pour de pareils Etabliffemens dans les Généralités de *Paris* & de *Tours*.

Emplois.

Le 13. Octobre le Roi tint les Sceaux pour la dernière fois, en ayant disposé immédiatement après en faveur de Mr. Berryer, Secrétaire d'Etat au département de la Marine, & qui prêta le lendemain serment entre les mains de Sa Majesté pour cette nouvelle Charge. Mr. de Berryer continuera néanmoins à remplir les fonctions de Secrétaire d'Etat, & dans son département il aura les Généralités de la *Rochelle*, de *Poitou*, de *Soiffons*, du *Berry* & du *Rouffillon*. La Charge de Secrétaire de la Marine a été donnée au Duc de Choiseul, qui conserve en même-tems le département de la Guerre; mais celui des affaires étrangères, dont ce Ministre étoit aussi pourvû, a été donné au Comte de Choiseul, Lieutenant-Général. Le Commandement du Dauphiné est conféré au Marquis du Mesnil, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & il lui a été ordonné de se rendre incessamment dans cette Province, Mr. de Blenac a le Commandement en chef de l'Escadre de *Brest*. Celui de *Rochefort* est aux ordres du Marquis d'Aubigny.

Supplément
au Bapême
des petits-
Fils de Fran-
ce.

Mr. de la Rocheaimon, Grand Aumônier de France, suppléa le 18. les cérémonies du Bapême avant la Messe, au Duc de Berry, & lorsque la Messe fut finie, au Comte de Provence, en présence de Leurs Majestés, qui étoient accompagnées de la Famille Royale, des Princes & Princesses du Sang, & des Seigneurs & Dames de la Cour. Le Duc de Berry eut pour Parrain
le